

# Allier SAUVAGE

Association pour la Sauvegarde du Val d'Allier

## Rapport d'activité 2016/2017 et orientations 2018 Assemblée Générale du 8 juin 2018

**Depuis notre dernière Assemblée générale, en 2015, l'association a connu un fonctionnement particulier et non conforme à ses statuts, avec un débat limité au Conseil d'Administration, une pause dans ses initiatives originales et une implication dans certaines actions collectives :**

-> Allier Sauvage est membre du **Comité scientifique du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages**, dont elle est un membre fondateur, et du comité de pilotage du réseau Rivières Sauvages. Elle a contribué aux réflexions ayant abouti à la création d'un label « Rivière Sauvage » et à l'attribution de ce label aux sept premières rivières, qui constituent l'amorce du réseau des Rivières sauvages. Notre association a plus spécifiquement animé une réflexion portant sur l'extension de ce label à des grandes rivières, telles que l'Allier. Certains sont d'avis que ce label pourrait ne concerner qu'une partie de la rivière, nous défendons plutôt la position selon laquelle il faut labelliser une rivière dans son ensemble, sous condition que les territoires concernés se fédèrent et s'engagent à porter un projet de restauration et de protection ambitieux.

-> Nous nous sommes engagés, aux côtés d'autres associations, dans une **action juridique contre le projet de microcentrale hydroélectrique sur la rivière Desges à Chanteuges** en Haute-Loire. Ce projet, mené par le président de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier, se fonde sur une loi ancienne autorisant la construction de microcentrales sur les ruines de moulins antérieurs à 1789.

Or, un site doit être protégé sur la Desges : le Conservatoire du Saumon Sauvage, outil essentiel pour la restauration de la population de saumons sauvages de la Loire, alimenté par cet affluent de l'Allier. Il s'agit donc d'un combat hautement symbolique et c'est pourquoi le Conseil d'Administration d'Allier Sauvage a décidé de s'associer à l'action juridique collective par une participation financière à hauteur de 500 euros.

Il est à noter que le Haut-Allier est un lieu intéressant à suivre, en particulier avec le projet de réduction du barrage de Poutès, qui diminuera son empreinte écologique (rendant accessible une importante zone de frayères), tout en conservant son intérêt économique.

**Dans le même temps, se sont concrétisées certaines propositions élaborées par Allier Sauvage quelques années auparavant :**

-> Une démarche fédératrice a été lancée sur le **Val d'Allier métropolitain** par le syndicat mixte du pôle métropolitain, créé de Brioude à Vichy autour de la métropole de Clermont-Fd, suivant en cela la proposition d'Allier Sauvage au 3<sup>e</sup> Plan Loire 2007-2013, d'élaborer un schéma de référence pour la reconquête et la mise en valeur du val d'Allier sur l'espace métropolitain auvergnat.

C'est ainsi que le 12 janvier 2018, le Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne a décidé de lancer deux études concomitantes, avec un enjeu prioritaire de réappropriation par les populations locales et de sensibilisation aux richesses naturelles de l'Allier conforme aux objectifs d'Allier Sauvage :

-> **L'étude d'une « Route de l'Allier » et de la mise en réseau de ses Maisons de sites**, dont les objectifs sont les suivants :

- Définition du concept identitaire en fonction des objectifs de sensibilisation des habitants, de réappropriation respectueuse de la rivière, d'accueil des visiteurs et de développement touristique, de fédération des acteurs et d'attractivité du territoire.
- Mise au point du schéma d'organisation coordonnée des différents modes d'itinérance le long de l'axe Allier (promenade et randonnée pédestre et cycliste, vélo-route V70, canoë, bus, train, voiture) en connexion avec les territoires traversés et formant cette " route de l'Allier".
- Proposition des principes de mise en réseau des Maisons de sites échelonnées le long de l'Allier en fonction de leurs caractères structurants, de leurs spécificités et de leurs complémentarités thématiques et fonctionnelles, pour l'information et la sensibilisation, l'observation et le partage de la connaissance, l'éducation et la formation, l'évaluation de la fréquentation et de ses retombées, etc.

-> **L'étude de faisabilité d'un Observatoire de l'Allier**, qui fait suite à la proposition d'Allier Sauvage inscrite au Schéma de Développement Durable de l'Allier approuvé par la Région Auvergne en juin 2009, dans la lignée de la proposition de "Protocole de suivi pluridisciplinaire de l'Allier", étudiée par l'Equipe scientifique du 2ème Plan Loire Grandeur Nature.

En juin 2006, Allier Sauvage avait organisé une rencontre sur le thème de la création d'un observatoire du Val d'Allier ; les raisons et les modalités d'un tel projet peuvent aujourd'hui être ainsi actualisées :

-> La rivière Allier représente dans sa globalité un patrimoine de valeur exceptionnelle, contribuant au caractère exemplaire du bassin de la Loire au plan européen.

-> Ses équilibres préservés ou à reconquérir reposent sur une relation étroite entre des milieux naturels très présents, formant un important couloir écologique et un axe migratoire majeur, et des activités humaines soumises aux mutations de la société.

-> L'observatoire de la vallée de l'Allier constituera pour les pouvoirs publics un outil privilégié d'aide à la décision, d'évaluation des politiques engagées, de sensibilisation du grand public et de réalisation des expérimentations nécessaires à la recherche des équilibres futurs.

L'objectif de cette étude enfin engagée est de mettre au point le modèle d'un dispositif d'observation coordonné et partagé de l'Allier, couvrant l'ensemble des thématiques en relation avec la préservation de ses milieux, de ses eaux de surface et de sa nappe alluviale. Cet objectif sera mis en rapport avec la compétence GEMAPI transférée par l'Etat aux EPCI, avec une perspective géographique couvrant l'ensemble de l'axe Allier, ou a minima de l'Allier alluvial.

Allier Sauvage est associée aux différentes étapes de la concertation qui alimente ces deux études, auxquelles elle contribuera plus spécifiquement en mettant à disposition les deux méthodes d'évaluation des pressions exercées par la fréquentation de l'Allier de plaine (traces laissées en fin de saison et dénombrement des canoës), mises au point avec le GéoLab de l'Université Clermont Auvergne et expérimentées avec succès sur 40 km de rivière en 2010 et 2011.

**Le cadre législatif évolue et de nouvelles menaces sont émergentes :**

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 attribue au bloc communal une compétence exclusive et obligatoire relative à la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)**. Par le transfert de compétence qu'elle instaure, cette loi met ainsi les intercommunalités face à leurs responsabilités pour ce qui concerne :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac, plan d'eau, y compris les accès.
- La défense contre les inondations et contre la mer (donc la gestion des ouvrages hydrauliques)
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides (donc des potentielles zones d'expansion de crue)

Dans ce contexte, l'Établissement Public Loire (l'ex EPALA, Établissement Public pour l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents, auquel s'était opposée contre son projet de barrage du Veudre l'Association de Défense de l'Allier à l'origine d'Allier Sauvage) propose de prendre la compétence de prévention des inondations.

Dans cette perspective, l'EPL a débuté des études à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents, en particulier une analyse exploratoire des potentialités en termes d'exploitation des champs d'expansion des crues. C'est ainsi que l'on risque de voir réapparaître le **projet de barrage du Veudre**, présenté comme « écrêteur » : un barrage abaissé la plupart du temps et destiné à stocker des volumes d'eaux importants lors de fortes crues, afin de limiter voire de supprimer les débordements en aval de l'ouvrage. Allier Sauvage restera vigilante et étudiera sérieusement ce projet s'il devait ressortir.

Un autre projet constitue à nos yeux une nouvelle menace pour la rivière, il s'agit du « **Projet de structuration et d'émergence d'une destination touristique autour de l'axe Loire-Allier de Gien à Roanne** ».

Porté par l'association Loire Itinérances, l'ambition de ce projet est de « structurer une offre touristique » tout au long de la Loire et de l'Allier. Chaque territoire apportant au linéaire ses spécificités (nature, culture, ambiance...), le val d'Allier de Vichy au Bec d'Allier y est ainsi identifié pour ses « sources/méandres/faune ».

Deux enjeux y sont retenus :

- 1) « Structurer et muscler l'offre-produit par des aménagements et des services adaptés à l'itinérance »
  - > Tous les 12 à 16 km, une offre d'accueil structurée à partir des ports et principales haltes nautiques
  - > le secteur du Veudre apparaît clairement à côté d'Apremont et de Moulins.
- 2) « Mettre en œuvre un marketing innovant pour installer et développer la notoriété de la destination »
  - > le produit-type cité cible les jeunes couples urbains pour un week-end en amoureux comprenant, entre autres, un parcours en canoë, une nuit en bivouac sur une île, une visite libre d'un espace naturel sensible.

Ce projet de pur développement touristique étant très différent dans son esprit du projet de « Route de l'Allier » porté par le Pôle métropolitain, voire même contradictoire, celui-ci a demandé à l'association Loire Itinérances de retirer l'Allier de son projet pour éviter la confusion.

**Allier Sauvage se positionnera contre ce projet**, qui non seulement ne fait pas de la sensibilisation des habitants une priorité, mais entend exploiter la partie la plus sensible de l'Allier (le val d'Allier Nord) sans considération pour la fragilité de ses milieux naturels et l'harmonie de sa vie locale.

En 2017, la région Auvergne Rhône Alpes a retenu **la véloroute-voie verte de l'Allier** parmi les 6 axes structurants pour le développement du tourisme à vélo et a décidé de lancer une étude de marque pour promouvoir celle-ci. Là encore, c'est mettre la charrue avant les bœufs que de se préoccuper de marketing avant d'avoir défini le projet dans tous ses aspects, y compris les outils d'évaluation des impacts sur le milieu naturel d'une nouvelle fréquentation.

D'ici 2021, il est prévu de réaliser 25 km de la voie verte le long de l'Allier sur le territoire du Pays du Grand Clermont et 27 km sur le territoire de Vichy Communauté. Il sera intéressant d'observer les premiers temps de son fonctionnement.

D'une façon générale, certains problèmes vont rapidement devoir être résolus, par exemple la gestion des relations avec les campements des gens du voyage installés à plusieurs endroits le long de la rivière, ainsi que le développement spontané de la baignade dans la rivière, alors que celle-ci y reste interdite en dehors de quelques rares baignades surveillées.

Allier Sauvage participe aux différentes démarches de concertation qui accompagnent ces projets en faisant valoir la nécessité de ne pas rechercher pour cette voie verte un passage au plus près de la rivière, comme elle l'avait déjà fait par son **opposition au précédent projet de la Région Auvergne**. Il convient en effet de veiller à ne pas induire d'impacts préjudiciables à l'intégrité de ses milieux naturels, par leur ouverture à toutes sortes de fréquentations difficile à contrôler (motos, quads, 4x4).

### **Quel positionnement pour l'avenir de l'association Allier Sauvage ?**

Si l'on admet que les actions développées depuis douze ans par Allier Sauvage ont largement porté leurs fruits et que nos convictions apparaissent de plus en plus partagées, quatre types de solutions s'offrent aujourd'hui pour l'avenir de l'association :

- 1) La dissolution : la mission initiale est considérée comme remplie
- 2) La continuité : l'activité est poursuivie au même niveau d'ambition et de moyens
- 3) L'intégration : l'association s'intègre à une association plus puissante, telle que SOS Loire Vivante
- 4) Le développement : Allier Sauvage joue un rôle officiel et se dote de moyens

Tous les projets évoqués ci-dessus comportent l'aspect important des relations des hommes avec la rivière. Or, cette dimension fondamentale correspond bien à la spécificité d'approche qui caractérise Allier Sauvage : nous sommes convaincus que l'objectif prioritaire réside dans le fait les habitants connaissent et aiment leur rivière, en se la réappropriant de façon respectueuse tout en la protégeant.

En ce sens, Allier Sauvage paraît la mieux placée parmi les différentes associations intervenant sur la rivière Allier pour animer et développer des réflexions et des actions concourant à cet objectif. L'association, qui est maintenant bien identifiée pour cela par nombre d'acteurs et de collectivités, peut légitimement prétendre à jouer un rôle actif en partenariat avec les collectivités intéressées. Ceci suppose de la doter des moyens humains et financiers nécessaires, ainsi que d'outils de communication plus performants (site web à actualiser, notamment).

En conclusion, il paraît opportun de conserver l'autonomie d'Allier Sauvage et de relancer l'association, afin de lui permettre de mener de nouvelles actions en rapport avec ses objectifs et avec l'évolution du contexte. L'année à venir sera consacrée à préparer ce passage de cap, avec l'objectif de développer Allier Sauvage pour lui permettre de jouer un rôle officiel en se dotant des moyens nécessaires.